

L.A. - 2

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Un entretien avec S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal. — IV Notes au sujet du nouveau code canonique. — V Les jésuites jugés par un académicien. VI La liturgie et le peuple.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 13 juillet ¹

Messes basses (exc. celle du curé)

De la DEDICACE dans une église consacrée, sinon du SACRE-CŒUR DE JESUS, double de 1e cl.; mém. du dim. et de saint Anacle; préf. de la Trinité ou de la Croix; dernier évangile du dim.

Messe chantée

Du SACRE CŒUR DE JESUS, double de 1e cl.; mém. du dim.; préf. de la Croix; dernier évang. du dim. — Aux II vêpres, mém. de saint Bonaventure et du dim.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 20 juillet

Dans les églises dédiées à saint Jacques, on anticipe au 20, la solennité de sainte Anne pour faire celle de saint Jacques le 27.

La solennité des autres titulaires qui tombent du 21 au 26 juillet sera anticipée au 20 juillet.

¹ Dans les églises consacrées on allume, le jour de la solennité de la Dédicace (le 13), douze cierges, fixés aux murailles, à l'endroit où l'évêque, dans la cérémonie de la consécration, a fait les onctions avec le saint chrême.

Ces cierges ne sont pas allumés dans les églises qui ne sont pas consacrées mais seulement bénites.

Depuis 1915, la fête de la Dédicace a lieu, en cette province de Montréal, le 8 juillet, mais seulement dans les églises consacrées. On fera de plus, en un autre jour, dans toutes les églises, la fête de la Dédicace de l'église cathédrale, si elle est consacrée. — La solennité de la Dédicace est libre le 2e dim. de juillet, mais seulement dans les églises consacrées; elle n'a qu'une mémoire à la messe chantée (ne pouvant être remise à un autre dimanche), lorsqu'on fait, en ce dimanche, la solennité des saints Pierre et Paul, ou du titulaire. Les messes basses (exc. celle du curé), peuvent aussi être de la Dédicace. *